



BUREAU NATIONAL DE LA
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE
CERTIFICATION BOARD

2005 RAPPORT ANNUEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2005



© 2005 Bureau national de la certification en hygiène dentaire

520 – 700 avenue Industrial

Ottawa ON K1G 0Y9

Tél. : (613) 260-8156 Téléc. : (613) 260-8511

Courriel : exam@ndhcb.ca

www.ndhcb.ca

Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit avec permission écrite de l'auteur.



Table des matières

Mandat	1
Membres du conseil d'administration	2
Message de la présidente	3
Programme de certification nationale en hygiène dentaire ...	4
Administration	5
Comités	
Comité de candidature	6
Comité d'examen	7
Comité de révision	8
États financiers	
Annexe A	9



2005





Mandat

Le mandat du BNCHD est :

- de servir les intérêts du public en offrant un mécanisme d'assurance de qualité qui reflète un standard national d'évaluation des candidats et candidates qui débutent dans l'exercice de l'hygiène dentaire ou qui y reviennent ;
- d'encourager et de faciliter la mobilité au sein des organismes de réglementation en hygiène dentaire de toutes les juridictions canadiennes ;
- d'assurer que les règles et les règlements qui régissent les examens permettront la tenue des examens de façon juste et équitable ;
- d'émettre les certificats aux candidats et candidates qui ont réussi aux examens développés et mis à jour par le Bureau ; et
- de tenir à jour certains registres qui peuvent être exigés le cas échéant.

2005

Membres du conseil d'administration



ORGANISMES REPRÉSENTÉS

Ordre des hygiénistes dentaires
de l'Ontario (OHDO)

Association des hygiénistes
dentaires de la Saskatchewan (AHDS)

Association des hygiénistes dentaires
de l'Alberta (AHDA)

Association canadienne des hygiénistes
dentaires (ACHD)

Collège des hygiénistes dentaires
de la Colombie Britannique (CHDCB)

Commission de l'agrément
dentaire du Canada (CADC)

Éducateurs en hygiène dentaire
du Canada

Bureau dentaire de Terre-Neuve-et-
Labrador

Représentants du public

REPRÉSENTANT(E)S

Evelyn Waters
(présidente)

Donna King
(vice-présidente)

Brenda Walker

Marcia Samson

Diane Eade

Ray Wenn

Dianne Gallagher

Ron Samsone

Jim Blake
Doreen Winkler

2005

Message de la présidente

En 2005, le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) a revu ses « Fins » et confirmé son mandat d'offrir un mécanisme garantissant des normes de compétence fiables et valables pour la pratique en hygiène dentaire au Canada.

Une des façons d'y parvenir est au moyen du plan directeur national qui dresse la liste de tous les énoncés de compétence en hygiène dentaire qui forment le contenu des questions de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD). Les compétences sont divisées par catégories correspondant au modèle de pratique de l'hygiène dentaire, pour être ensuite regroupées selon leur importance et leur fréquence d'utilisation. Le Plan directeur est révisé tous les cinq ans par des groupes de discussions formés d'hygiénistes dentaires de partout au Canada représentant divers secteurs de la pratique de l'hygiène dentaire, afin de s'assurer qu'il est maintenu à jour. De plus, un sondage est également envoyé à un nombre statistiquement significatif de praticiens et praticiennes en hygiène dentaire pour valider l'importance et la fréquence d'utilisation des compétences identifiées. La dernière version du Plan directeur est datée de 2005 et on peut en obtenir une copie sur le site Web du BNCHD au www.ndhcb.ca/files/blueprint_fr.pdf. Un atelier de rédaction de questions d'examen portant sur les compétences en hygiène dentaire a également eu lieu en avril. Un groupe de discussions en français s'est aussi rencontré en février afin de valider la traduction française de l'examen.

Le BNCHD continue à collaborer avec la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD), les Éducateurs en hygiène dentaire du Canada (EHDC) et la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire (FORHD).

J'ai complété en 2005, la troisième et dernière année de mon mandat de présidente du BNCHD. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter D. King et M. Samson qui furent acclamées respectivement présidente et vice-présidente pour 2006. J'aimerais aussi remercier les administrateurs et le personnel pour leur dévouement, leur énergie et leur enthousiasme. En 2005, L. Myers a quitté son poste de directrice générale et nous souhaitons bonne chance dans ses projets futurs. Le BNCHD est heureux de souhaiter la bienvenue à M. Doris Lavoie, le nouveau directeur général du BNCHD.



Evelyn Waters
Présidente

Programme de certification nationale en hygiène dentaire

Le Programme de certification nationale en hygiène dentaire offre un certificat, le Certificat national – Partie A (écrite), délivré selon les résultats obtenus à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD).

Le Certificat national en hygiène dentaire assure la transférabilité d'enregistrement ou de permis d'exercer d'une province ou d'un territoire à l'autre. Il est un des critères d'enregistrement ou de délivrance de permis d'exercer exigés par les organismes de réglementation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario et de la Saskatchewan.

L'ECNHD est un examen écrit qui évalue la capacité d'un candidat ou d'une candidate à appliquer ses connaissances en tant que praticienne ou praticien débutant pour résoudre des problèmes de santé buccodentaire et pour répondre à des questions reliées à la pratique en hygiène dentaire. Le contenu de l'examen est basé sur les compétences en hygiène dentaire (connaissances, habiletés, aptitudes, attitudes et jugement) requises pour pratiquer de façon sûre et efficace en hygiène dentaire.

Le premier profil de compétences en hygiène dentaire a été développé en 1995. Les compétences sont basées sur des standards nationaux d'éducation et de pratique. Elles sont revues et validées par des professionnels et professionnelles en hygiène dentaire représentant tous les domaines de pratique et toutes les régions du Canada. Les organismes de réglementation sont consultés afin de s'assurer que les compétences reflètent les normes de pratique en hygiène dentaire de toutes les juridictions.

Le profil de compétences en hygiène dentaire a fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour en 2005. Le profil de compétences en hygiène dentaire est publié dans le Plan directeur de l'ECNHD, édition 2005 et est disponible sur notre site Web au www.ndhcb.ca/files/blueprint_fr.pdf.



2005

Administration

Les candidats et candidates admissibles à l'examen comprennent les étudiants et étudiantes ainsi que les personnes diplômées des programmes en hygiène dentaire accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) et par la Commission on Dental Accreditation (CODA) de l'American Dental Association (ADA).

Les personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités doivent d'abord être évaluées sur une base individuelle avant d'être admises à l'examen écrit.

Le BNCHD offre aux candidats et candidates handicapés des informations concernant les arrangements spéciaux qui sont disponibles, incluant du temps supplémentaire, une salle séparée et, dans certains cas, les services d'un lecteur ou d'une lectrice. En 2005, le BNCHD a traité quatorze demandes d'arrangements spéciaux.

En 2005, l'ECNHD a été offert le 24 janvier, le 24 mai et le 19 septembre à différents centres d'examen situés dans des universités et collèges des provinces suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan. Les surveillants des centres d'examen sont choisis et dirigés en vertu des lignes directrices d'administration de l'ECNHD. L'ECNHD a été soumis à un processus de validation statistique rigoureux. Les questions ne rencontrant pas les critères établis n'ont pas été retenues pour le calcul des points des candidats et candidates. Les résultats de l'ECNHD ont été transmis au BNCHD, aux candidats et candidates et aux organismes de réglementation en hygiène dentaire participants. Il y a eu en 2005, une augmentation de 34% du nombre de candidats et candidates à l'examen, par rapport à l'an passé.

Tableau comparatif des résultats à L'ECNHD pour 2004-2005

Examen	# de candidats		# de réussites		Taux de réussite	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Janvier	41	59	29	48	71%	81%
Mai	548	685	525	633	96%	92%
Septembre	89	165	71	137	80%	83%
TOTAL	678	909	625	818	92%	90%

2005

Comité de candidature



Membres

Ruth Lunn (présidente)	—	Éducatrice
Diane Greenwood	—	Clinicienne
Cindy Holden	—	Clinicienne
Gisèle Johnson (occasionnelle)	—	Éducatrice

Le Comité de candidatures est responsable de l'évaluation des demandes d'admission à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) soumises par des personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association (ADA) Commission on Dental Accreditation (CODA).

Pour établir l'admissibilité du candidat ou de la candidate, ce Comité évalue la formation académique de chaque candidat ou candidate selon des critères spécifiques basés sur les normes nationales de pratique, sur les normes d'éducation établies par la CADC et sur les programmes d'études canadiens en vigueur en hygiène dentaire.

En 2005, le Comité de candidatures a évalué 127 demandes d'admission à l'ECNHD venant de personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités. Ceci représente encore une fois une augmentation importante par rapport aux 22 demandes de l'an passé. Parmi les candidates ou candidats évalués en 2005, 124 ont été jugés admissibles à l'ECNHD. 63 personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-accrédités ont passé l'ECNHD et 47 de ces personnes ont réussi à l'examen.



Comité d'examen

Membres

Patricia Covington	—	Région de l'Ouest
Brenda Udahl	—	Éducatrice
Cara Tax	—	Région de l'Est
Louise Robichaud	—	Santé communautaire
Dawn Bradley St. Onge	—	Région centrale
Judy Clarke	—	Pratique clinique

Gestion de l'examen

Le Comité est responsable de toutes les activités liées au processus de développement, de surveillance et de supervision de l'ECNHD.

Le questionnaire final de l'examen doit être conforme aux champs d'évaluation spécifiés dans les paramètres du plan directeur de l'ECNHD, édition 2005, avant d'être approuvé par le Comité. La méthode Angoff modifiée est utilisée pour établir la note de passage.

Le Comité s'est rencontré en octobre 2005 pour finaliser le questionnaire de l'ECNHD utilisé en mai 2006. L'approbation de l'ECNHD de mai 2006 n'a été donnée qu'une fois que chaque question ait été considérée à l'unanimité comme présentant un contenu de mesure cohérent avec les normes de pratique courantes pour la praticienne ou le praticien débutant.

Le Plan directeur de l'ECNHD

Le Plan directeur de l'ECNHD fut révisé en 2005. Il constitue l'élément de base pour le développement de l'examen. Il inclut les énoncés de compétences (contenu théorique), spécifie les variables structurales et contextuelles ainsi que les directives et spécifications pour l'évaluation des compétences afin d'assurer que l'Examen reflète exactement le domaine de l'hygiène dentaire au niveau de l'entrée en pratique. Pour assurer que le Plan directeur de l'ECNHD reflète la pratique courante en hygiène dentaire au Canada, une révision en est faite tous les cinq ans.

2005

Comité de révision



Membres

Donna King	—	Membre du Conseil d'administration
Ron Sansome	—	Membre du Conseil d'administration
Doreen Winkler	—	Membre du Conseil d'administration

Le Comité de révision est responsable de l'évaluation des demandes de révision des résultats provenant des candidats ou candidates ayant échoué à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD).

En 2005, il y a eu deux demandes de révision formelle de résultats d'examen non positifs. Le comité de révision a déterminé qu'une irrégularité suffisamment importante ayant affecté la performance des candidates avait eu lieu. On a donc permis aux candidates de repasser l'examen sans frais d'inscription additionnels et on n'a pas tenu compte de l'examen original comme un des quatre essais alloués.



ANNEXE A

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Nous avons vérifié le bilan du Bureau national de la certification en hygiène dentaire au 31 décembre 2005 ainsi que les états de l'évolution de l'actif net, des revenus et dépenses et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau national de la certification en hygiène dentaire au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

WATSON FOLKINS COREY LLP

Comptables agréés

Ottawa, Ontario

25 janvier 2006

2005

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2005



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

ACTIF

	2005	2004
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	47 778 \$	55 051 \$
Titres négociables, au coût qui approche la valeur du marché	272 495 \$	161 797 \$
Comptes débiteurs	— \$	1 103 \$
Frais payés d'avance	44 002 \$	49 057 \$
	375 275 \$	267 008 \$
PLACEMENTS (note 2)	326 854 \$	295 022 \$
	<u>702 129 \$</u>	<u>562 030 \$</u>

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs	10 812 \$	20 996 \$
Revenu reporté (note 3)	85 125 \$	31 100 \$
	<u>95 937 \$</u>	<u>52 096 \$</u>

ACTIF NET

Affecté au fonds de la révision des compétences	35 652 \$	26 516 \$
Affecté au fonds de la création d'un examen informatisé	286 213 \$	245 000 \$
Non affecté	284 327 \$	238 418 \$
	<u>606 192 \$</u>	<u>509 934 \$</u>
	<u>702 129 \$</u>	<u>562 030 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉVISION DES COMPÉTENCES

Solde, début de l'exercice	26 516 \$	75 000 \$
Transfert de l'actif net non affecté	10 000 \$	15 000 \$
Transfert à l'actif net non affecté	(864) \$	(63 484) \$
Solde, fin de l'exercice	<u>35 652 \$</u>	<u>26 516 \$</u>

ACTIF NET AFFECTÉ À LA RÉALISATION DE L'EXAMEN PAR ORDINATEUR

Solde, début de l'exercice	245 000 \$	275 000 \$
Transfert de l'actif net non affecté	65 000 \$	— \$
Transfert à l'actif net non affecté	(23 787) \$	(30 000) \$
Solde, fin de l'exercice	<u>286 213 \$</u>	<u>245 000 \$</u>

ACTIF NET NON AFFECTÉ

Solde, début de l'exercice	238 581 \$	244 581 \$
Transfert du fonds de prévoyance	— \$	— \$
Transfert au fonds de la révision des compétences	(10 000) \$	(15 000) \$
Transfert du fonds de la révision des compétences	864 \$	63 484 \$
Transfert au fonds de la création d'un examen informatisé	(65 000) \$	— \$
Transfert du fonds de la création d'un examen informatisé	23 787 \$	30 000 \$
Revenus (dépenses) nets pour l'exercice	96 258 \$	(84 647) \$
Solde, fin de l'exercice	<u>284 327 \$</u>	<u>238 418 \$</u>

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

RÉVENUS

	2005	2004
Frais d'examens	449 400 \$	335 900 \$
Frais d'évaluations	49 875 \$	10 884 \$
Revenu des placements	19 882 \$	19 898 \$
Divers	2 351 \$	1 684 \$
	<u>521 508 \$</u>	<u>368 366 \$</u>

DÉPENSES

Gouvernance	60 349 \$	45 415 \$
Développement de l'ECNHD	87 615 \$	73 004 \$
Administration de l'ECNHD	66 065 \$	63 155 \$
Projets spéciaux		
Examen informatisé	23 787 \$	31 239 \$
Revue des compétences du Plan directeur 2005	864 \$	63 484 \$
Honoraires	16 192 \$	13 985 \$
Loyer	19 089 \$	19 050 \$
Salaires et avantages sociaux	112 849 \$	105 546 \$
Administration de bureau	28 440 \$	28 135 \$
Cotisation à la CADC	10 000 \$	10 000 \$
	<u>425 250 \$</u>	<u>453 013 \$</u>

REVENUS (DÉPENSES) NETS POUR L'EXERCICE

	<u>96 258 \$</u>	<u>(84 647) \$</u>
--	------------------	--------------------

ANNEXE A

2005



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2004

ANNEXE A

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Organisme

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes.

L'organisme a pour objet :

- de protéger l'intérêt public en établissant un mécanisme d'assurance de qualité qui reflète une norme nationale d'évaluation des candidats et candidates à la pratique en hygiène dentaire au niveau débutant;
- d'encourager et de faciliter la transférabilité entre les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
- d'assurer que les règles et les règlements qui régissent les examens faciliteront l'administration des examens d'une façon juste et équitable;
- de délivrer aux hygiénistes dentaires des certificats nationaux après examen, conformément aux recommandations du Comité d'examen mis sur pied et soutenu par le Conseil d'administration;
- de tenir les registres qui peuvent être exigés de temps à autre.

b) Fonds affecté d'origine interne

Le fonds de la révision des compétences qui a été établi par le Conseil d'administration est destiné à couvrir les activités liées à la révision du Plan directeur 2005.

Le fonds de création d'un examen informatisé a été établi par le Conseil d'administration pour être utilisé et augmenté afin de pourvoir aux activités qui mèneront à la mise en place d'un examen informatisé d'ici 2010.

c) Constatation des revenus

Le BNCHD suit la méthode du report pour enregistrer les revenus. Les revenus reçus par le BNCHD sous forme de frais d'examens sont comptabilisés dans la période aux cours de laquelle ils se rapportent.

d) Prévisions et hypothèses

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui affecteront le montant déclaré de l'actif et du passif ainsi qu'une présentation d'informations annexes sur l'actif et le passif éventuels et sur les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent être différents de ceux budgétés.

2. PLACEMENTS

Les placements, constitués d'obligations de sociétés, d'obligations du gouvernement provincial, d'actions et revenus de capitaux propres et fonds communs de placement, sont évalués au coût (valeur marchande: 311 863 \$; 2004 – 283 271 \$).

Les obligations viennent à échéance, à la valeur nominale, de manière échelonnée, au cours des cinq prochaines années. Les taux d'intérêts effectifs à la date d'échéance pour ces valeurs varient de 3,11% à 3,78% (2004 - 3,35% à 6,00%).

La direction est d'avis que la baisse de 14 991 \$ (2004 – 11 751 \$) de la valeur marchande est temporaire et, par conséquent, elle n'a pas dévalué les placements.

3. REVENU REPORTÉ

Les revenus reportés correspondent aux frais d'examens perçus dans l'exercice courant qui sont liés à l'exercice subséquent.

4. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des espèces, des titres négociables, et des comptes créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments.

5. ENGAGEMENT

L'organisme a loué des locaux jusqu'au 30 septembre 2007, avec des engagements pour des loyers bruts qui sont d'environ comme suit: de 2006 – 18 900 \$; pour 2007, 14 000 \$.

2005

